En bref

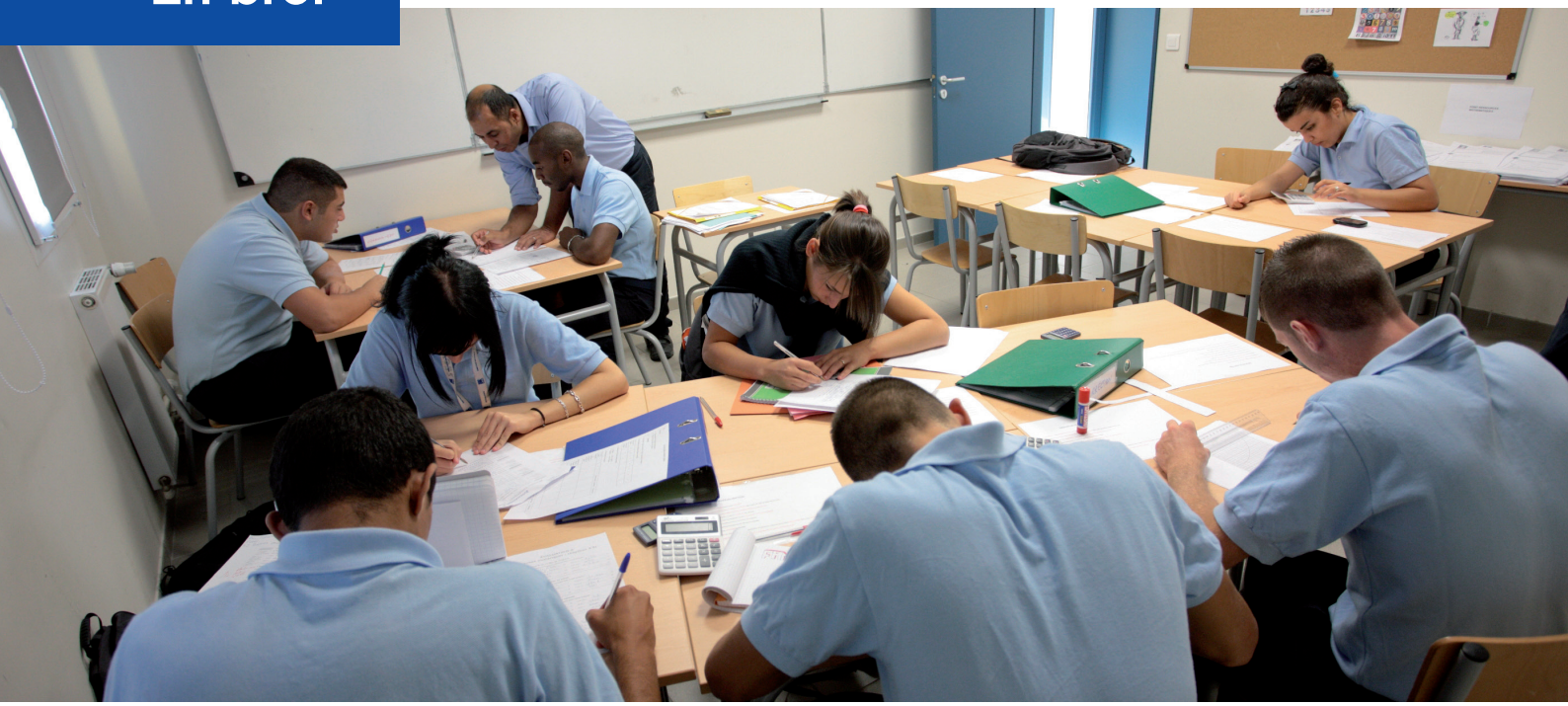

EPIDE ET E2C : ACCOMPAGNER LES JEUNES DÉCROCHEURS DES QUARTIERS PRIORITAIRES VERS LA FORMATION ET L'EMPLOI

Août 2016
#23

Les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont presque trois fois plus touchés par le chômage que les jeunes des quartiers environnants. Un grand nombre d'entre eux connaît des difficultés familiales et sociales, entraînant des parcours scolaires chaotiques et un manque de repères. Leur niveau de qualification est en moyenne très faible. L'Établissement public d'insertion pour l'emploi (EPIDE) et les Écoles de la 2e chance (E2C) fournissent des réponses particulièrement adaptées au profil des jeunes les plus en difficulté, en leur proposant un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.
Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) renforce ces dispositifs, qui bénéficient d'un soutien historique de la politique de la ville, au profit des jeunes des quartiers prioritaires.

DES DISPOSITIFS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Les Écoles de la 2e chance et les centres EPIDE accueillent des jeunes adultes de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômés, souvent décrocheurs, très éloignés de l'emploi avec, pour objectif final, une sortie vers l'emploi ou une formation qualifiante, à l'issue d'un parcours de l'ordre de 6 à 7 mois. Les deux dispositifs conjuguent des périodes de formation et de stages en entreprise, permettant une remise à niveau des jeunes dans les matières fondamentales ainsi que la découverte, pour bon nombre d'entre eux, du monde du travail.

Les E2C, structures associatives initiées par des collectivités territoriales et les chambres consulaires, s'appuient sur trois principes fondamentaux :

- l'alternance, au cœur du dispositif ;
- une pédagogie fondée sur l'individualisation des parcours et l'apprentissage de l'autonomie ;
- la mise en œuvre d'une démarche partenariale en amont avec les entreprises et les organismes de formation qualifiante.

cget
Commissariat général à l'égalité des territoires

Le dispositif, créé en 1996, compte aujourd'hui 110 sites déployés sur 51 départements en métropole et 4 territoires ultramarins. Il accueille près de 15 000 jeunes par an.

L'EPIDE, établissement public administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Emploi et de la Ville, dispose aujourd'hui de 18 centres répartis dans 11 des nouvelles régions. Il conjugue une formation civique et comportementale, une remise à niveau des fondamentaux scolaires et une orientation débouchant sur un projet professionnel.

Figure 1. Carte d'implantation des E2C et des centres EPIDE

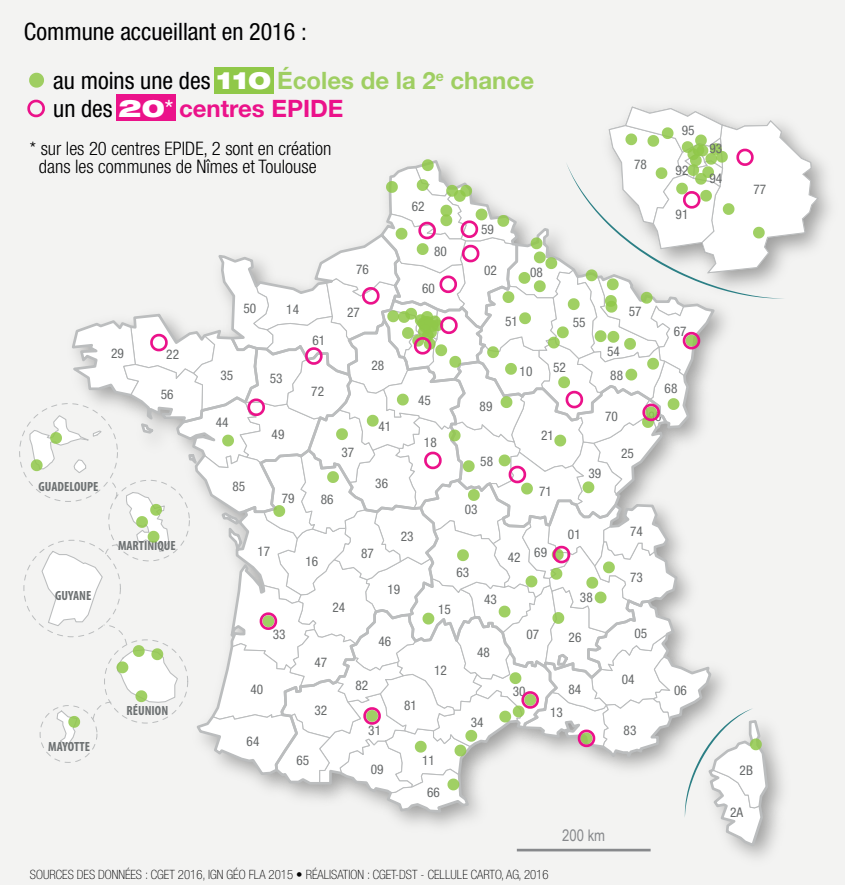

EPIDE ET E2C, DISPOSITIFS DE RACCROCHAGE-ACCROCHAGE

Le terme de raccrochage est, selon l'universitaire Joël Zaffran*, le processus qui conduit un jeune, sans diplôme ou qualification reconnue, à recourir à un dispositif scolaire, civique ou professionnalisant permettant de remédier au décrochage scolaire. Composé de différentes étapes, ce processus s'inscrit dans la durée et intervient après une période de latence évaluée à 16 mois en moyenne. L'accrochage constitue le processus de maintien du jeune dans le dispositif, depuis le recours jusqu'au terme de la formation. Il dépend en partie du fonctionnement du dispositif et des capacités de celui-ci à répondre aux attentes des jeunes, souvent en lien avec les motifs du décrochage.

** ZAFFRAN Joël. Sortir par la fenêtre, entrer par la porte : dispositifs et trajectoires d'élèves décrocheurs-raccrocheurs. Université Bordeaux 2, Centre Emile Durkheim, 2015. Étude cofinancée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé, désormais intégrée au CGET) et la Région Aquitaine, réalisée auprès des jeunes bénéficiaires des dispositifs E2C, EPIDE et des dispositifs portés par le ministère de l'Éducation nationale (microlycées, Collèges lycées élitaires pour tous (CLEPT), etc.)*

L'EPIDE se distingue des E2C par son fonctionnement sous le mode de l'internat qui lui permet, d'une part, un recrutement dans des périmètres géographiques plus larges (interdépartemental) et, d'autre part, de répondre à des besoins spécifiques de jeunes en grande difficulté, en offrant un cadre strict et structurant, inspiré de la discipline militaire. L'EPIDE se distingue également par le mode de recrutement de ses stagiaires. Alors que le public des E2C est en majeure partie orienté par les missions locales, une part importante des jeunes accueillis en centre EPIDE est orientée *via* les journées défense citoyenneté[1] (11 %) et surtout le bouche à oreille, à l'origine de nombreuses candidatures spontanées (41 %). Plus de 3 000 jeunes sont pris en charge annuellement dans les centres EPIDE.

RENFORCER L'ACCUEIL DES JEUNES ISSUS DES QPV

Les jeunes des quartiers prioritaires représentent environ un tiers des bénéficiaires de ces dispositifs. Au regard de l'intérêt que ces derniers présentent, le comité interministériel à l'égalité citoyenne (Ciec) du 6 mars 2015 a conforté leur place, en leur fixant des objectifs d'accueil plus ambitieux, notamment en matière d'accueil du public résidant en QPV :

- parmi les 15 000 jeunes accueillis chaque année dans les E2C, l'objectif fixé est d'atteindre 40 % des jeunes résidant dans les QPV ;
- les centres EPIDE doivent augmenter leur capacité d'accueil de 1 000 jeunes supplémentaires grâce à la création de 570 places, et accueillir 50 % de jeunes issus des quartiers.

Ces objectifs d'accueil ou de création de places ont été quasiment atteints. Cependant, des progrès en matière d'accueil des jeunes des quartiers restent à accomplir. Plusieurs actions sont ainsi conduites en parallèle :

- la création de nouvelles structures est encouragée dans des régions comportant de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville : deux centres EPIDE seront créés, dès 2017, à Nîmes et à Toulouse, avec une capacité d'accueil de 150 places chacun (portant à 2 955 places la capacité totale d'accueil des 20 centres EPIDE). Sept ouvertures de nouvelles écoles ou antennes E2C sont également prévues, notamment à Marseille et à Lyon (*cf. Figure 1*) ;
- des politiques de prospection et d'admission favorisant l'accueil des jeunes de quartiers populaires sont actuellement mises en œuvre pour atteindre ces objectifs (voir encadré) ;
- l'intégration du « web service adresses[2] » dans les systèmes d'information des écoles et des centres EPIDE, actuellement à l'étude, va également permettre d'améliorer le recrutement des jeunes des QPV : les écoles et les centres EPIDE pourront vérifier, en temps réel, que les candidats résident effectivement dans les quartiers prioritaires.

[1] La journée défense et citoyenneté (JDC) remplace, depuis 2011, la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) qui avait été instituée, en 1998, en France dans le cadre de la réforme du service national.

[2] Service en ligne d'identification des adresses qui se trouvent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : *http://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche*

Figure 2. Profil des jeunes accueillis en E2C et en centres EPIDE

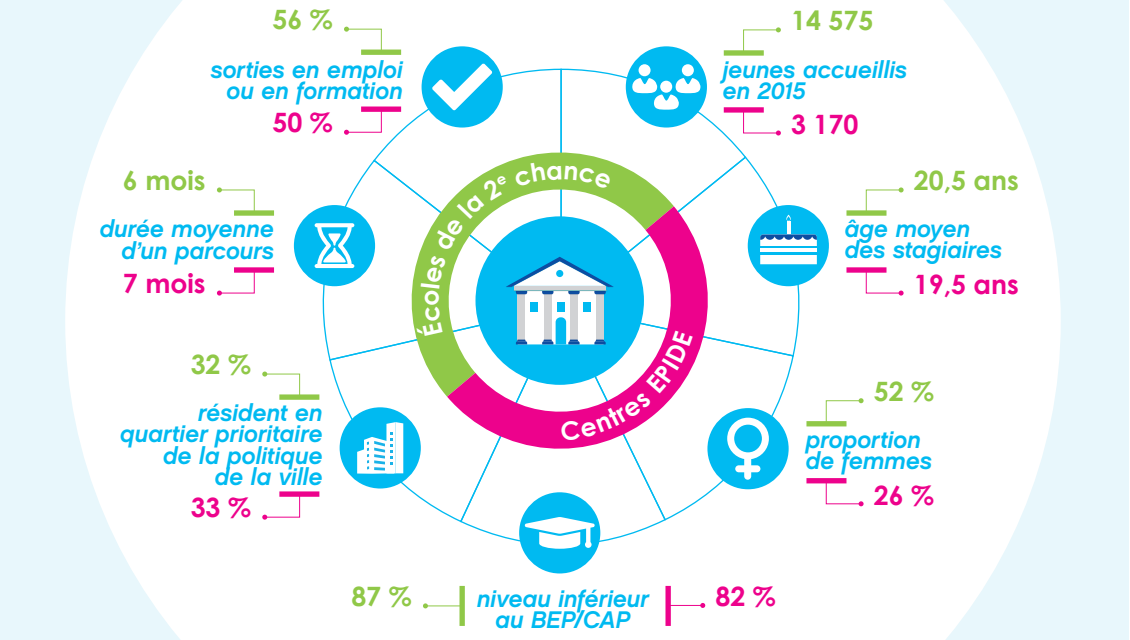

DES ACTIONS CIBLÉES POUR MIEUX INTÉGRER LES JEUNES DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les deux actions suivantes ont été repérées dans le cadre de l'étude conduite par le CGET sur les dynamiques de coopération entre le service public de l'emploi et les autres acteurs des quartiers*.

La démarche Crai (Capter, remobiliser, accompagner, insérer), expérimentée au sein de l'agglomération de Montbéliard, a pour objet de repérer les jeunes des QPV en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, afin de les inciter à entrer dans un parcours en EPIDE. Cette approche et l'accompagnement de ces jeunes sont réalisés par d'autres jeunes, eux-mêmes issus des quartiers, et recrutés en service civique par le centre EPIDE de Belfort. La relation « pair à pair » permet d'instaurer une relation de confiance que les jeunes des quartiers ont perdue vis-à-vis des institutions. Cette action est soutenue par le sous-préfet de Montbéliard et financée par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Elle s'étend actuellement à d'autres centres EPIDE.

L'École de la 2e chance de l'Essonne organise des réunions d'information sur son parcours de formation, au sein de l'antenne de la mission locale de Corbeil-Essonnes (Mive) située dans le quartier des Tarterêts. Cette action a permis de mobiliser les jeunes des quartiers prioritaires qui ne se présentaient pas aux réunions organisées par l'E2C pour des raisons de mobilité, mais aussi d'améliorer la connaissance mutuelle de l'offre de services de la mission locale et de l'E2C. Cette action a montré son efficacité : le nombre de jeunes stagiaires E2C résidant dans les quartiers des Tarterêts a augmenté tandis que les abandons pendant le processus ont diminué.

* *Voir « En savoir plus », page suivante.*

UN ENGAGEMENT FINANCIER VOLONTARISTE DES POUVOIRS PUBLICS

Si le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, reste le principal financeur côté État, la contribution du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, est significative.

Ainsi, les Écoles de la 2e chance bénéficient, en 2016, au titre des crédits de la politique de la ville, d'une enveloppe de 3,22 millions d'euros. Celle-ci est destinée, d'une part, à la création de nouvelles structures E2C (100 000 euros au maximum pour une nouvelle école, 50 000 euros pour un nouveau site) et, d'autre part, au fonctionnement des écoles déjà labellisées (subvention accordée *via* les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) en fonction du nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville accueillis). D'autres financements sont apportés par les collectivités territoriales, les chambres consulaires ou l'Union européenne au titre du Fonds social européen (FSE) et de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)[3].

Quant à l'EPIDE, la contribution du ministère de la Ville représente le tiers des subventions accordées à cet établissement par l'État (les deux autres tiers relevant du ministère de l'Emploi). Elle a été portée, en 2016, à 26 millions d'euros, pour financer les 570 places supplémentaires. La création des deux centres de Nîmes et de Toulouse, dont le coût est estimé à 8 millions d'euros en 2016, et 10 millions d'euros en 2017, donnera lieu à un complément de subvention au titre des crédits de la politique de la ville dans les mêmes proportions. L'EPIDE bénéficie également de crédits du FSE.

[3] L'Union européenne, dans le cadre de la politique de cohésion, participe au financement de projets favorisant l'inclusion sociale et, en particulier, l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Priorité a été donnée aux jeunes âgés de moins de 26 ans, sans emploi et ne suivant ni études ni formation, en cofinançant des dispositifs de formation et d'aide à l'emploi. C'est à ce titre que le FSE et l'IEJ ont cofinancé de nombreuses E2C en France.

UNE IMPLICATION DU CGET DANS LA GOUVERNANCE DES DEUX DISPOSITIFS

Le ministère de la Ville est un acteur majeur de ces dispositifs afin de garantir qu'ils prennent suffisamment en compte les besoins des jeunes des quartiers défavorisés.

Le CGET, en qualité de tutelle, siège au conseil d'administration de l'EPIDE depuis 2008. Il est également, membre de la commission nationale de labellisation des Écoles de la 2e chance, depuis sa mise en place en 2010, processus qui renforce la qualité du dispositif et encadre son développement sur tout le territoire.

La mobilisation du CGET dans la gouvernance de ces deux dispositifs s'inscrit dans la mise en œuvre de deux documents cadres :

- côté EPIDE, le contrat d'objectifs et de performance 2015-2017, signé le 12 juin par l'établissement et ses tutelles ;
- côté E2C, l'instruction du 10 février 2016, cosignée par les ministres de la Ville, du Travail et de l'Emploi, relative à la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre l'État (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et DRJSCS) et les E2C.

Les deux dispositifs peuvent bénéficier de la prestation de service « Déclic pour l'action » (mesure décidée par le Ciec du 6 mars 2015) délivrée par l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpa), qui permet notamment aux jeunes engagés dans un parcours d'insertion en mission locale, en E2C ou en EPIDE, de découvrir des nouveaux métiers sur les plateformes techniques de centres Afpa. Du 1er septembre 2015 au 31 mars 2016, 3 071 jeunes, dont 17 % issus des QPV, ont bénéficié de cette offre de service dans les 59 centres Afpa participant au dispositif.

En parallèle, les E2C et les centres EPIDE ont développé des partenariats locaux avec des entreprises : stages pendant le parcours, sorties en recrutements directs, en contrats d'apprentissage, mais également contributions financières via la taxe d'apprentissage et les dons. Ils sont également partenaires des 60 entreprises signataires de la charte « Entreprises & quartiers »[4]. Dans les départements, les préfets et les entreprises déclinent cette démarche, en y associant notamment des petites et moyennes entreprises (PME) du territoire.

Enfin, les E2C et les centres EPIDE ont pris part à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville. Les centres EPIDE les plus proches de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) porteur du contrat, ont été invités à le signer, aux côtés des acteurs du service public de l'emploi, des chambres consulaires et de certaines entreprises. Plusieurs créations d'E2C sont ainsi inscrites dans les contrats de ville. Cet ancrage local permet de développer des actions pour renforcer l'accueil de jeunes des quartiers dans ces établissements.

DES DOCUMENTS CADRES POUR FIXER LES OBJECTIFS

Le contrat d'objectifs et de performance 2015-2017 (COP) de l'EPIDE fixe des objectifs concernant l'amélioration des résultats d'insertion et la qualité de l'offre de service, ainsi que l'accueil des jeunes des quartiers prioritaires. L'objectif, fixé par le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté, de 50 % de jeunes issus des QPV est ainsi repris comme indicateur de performance. Deux fois par an, tutelles et direction générale de l'Établissement se réunissent pour suivre la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels du COP.

L'instruction du 10 février 2016 relative à la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre l'État (Direccte et DRJSCS) et les E2C détermine les orientations de l'État en matière de pilotage. Elle prévoit la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre les Direccte, les DRJSCS et les E2C, et la mise en place d'un dialogue de gestion commun. Ce document conforte ainsi les DRJSCS dans le pilotage du dispositif au niveau local.

En savoir plus

Réseau des Écoles de la 2e chance : *http://www.reseau-e2c.fr*

Établissement public d'insertion pour l'emploi : *http://www.epide.fr*

Télécharger le guide du CGET : **Dynamiques de coopération entre le service public de l'emploi et les acteurs de la politique de la ville**, sur *http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications*

[4] Lancée en 2013 par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, la charte « Entreprises & quartiers » réunit, à ce jour, une soixantaine d'entreprises qui ont pris au plan national des engagements en faveur des habitants des quartiers prioritaires. La charte se décline dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de ville.

En couverture : Groupe d'internes d'un centre EPIDE suivant une formation en groupe © Éric Bouvet/VIINetwork

Auteur : Isabelle Tortay, avec la contribution de la mission des affaires européennes (CGET)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
Directeur de publication : Jean-Michel Thornary

Abonnez-vous à la collection **En Bref** sur :
www.cget.gouv.fr/jemabonne

ISSN 2492-5012

5, rue Pleyel 93283 Saint-Denis Cedex Tél. : 01 85 58 60 00

Retrouvez la collection **En bref**
www.cget.gouv.fr

Suivez-nous
@CGET_gouv
/CGETgouv